



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Limoges
Références : DEC1/BTS n°86
Tél : 05 55 11 41 28
dec-bts@ac-limoges.fr

La Rectrice de l'Académie de LIMOGES

- **VU** le décret n°2012-981 du 21 août 2012 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- **VU** l'arrêté du 24 août 2012 modifié par l'arrêté du 4 juin 2013 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- **VU** le décret n°2016-21 du 14 janvier 2016 attribuant le grade de licence aux titulaires du diplôme de technicien en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- **VU** le procès-verbal d'examen en date du 6 juillet 2022

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont déclarés admis à l'examen en vue de l'obtention du Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique – session 2022, les candidats dont les noms suivent :

- Mme ANTHOUMANI Assiati
- Mme BOSSART Maélys
- Mme BUJON Mihaela
- Mme CHAKROUN Aïcha
- Mme CHAUNU Sophie
- Mme DURAND Mélanie
- Mme LEFORT Adeline
- Mme LYOUBI Chaïmae
- Mme PEYRANI Kathleen
- Mme SPAGNOLO Emma
- M. TULOUP Yann
- Mme VAYRAC Laura
- Mme ZASADNY Marie

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 6 juillet 2022

Pour la Rectrice et par délégation,
La Responsable de la Division des examens et concours


Marylène VALAGEAS